

Termes de Référence

Etude rapide des effets de la crise sanitaire COVID-19 sur le monde du travail et élaboration du plan d'action socio-économique d'urgence

Mars-Avril 2020

1. Contexte et justification

Le Covid-19 qui a fait son apparition en fin 2019 est actuellement devenu une pandémie. Ses effets négatifs se font ressentir lourdement sur le plan socio-économique au niveau mondial et au niveau de plusieurs pays qui sont frappés de plein fouet.

Entre autres, il y a le ralentissement du commerce mondial qui a été déjà pénalisé par la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine alors qu'une croissance de 13 % a été notée entre 2010 et 2018. Les mesures de confinement liées à la pandémie produisent un choc aussi bien de la demande que de l'offre.

Au niveau de l'OIT, une estimation globale de la situation a permis de déterminer que près de 25 millions d'emplois dans le monde pourraient être perdus (http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_738742/lang-en/index.htm)

Par ailleurs, la crise sanitaire du Covid-19 est en train de se transformer en une crise socio-économique majeure et tous les pays affectés ont pris des mesures de mitigation selon leurs contextes respectifs.

Madagascar n'échappe pas à ce contexte et subit aussi les effets de cette pandémie. En effet, les trois premiers cas ont été annoncés le 20 mars 2020 et le chiffre continue d'augmenter. Pour y faire face, le pays a adopté un certain nombre de mesures comme le confinement des voyageurs provenant de l'extérieur depuis deux semaines, le confinement même de la population d'Antananarivo et de Tamatave, l'arrêt des activités non-essentiels, la fermeture des frontières nationales et régionales, la communication de masse sur les mesures de prévention, l'encouragement des entreprises à appliquer ces mesures et à promouvoir le dialogue social, le dépistage des personnes suspectées, la prise en charge sanitaire des cas confirmés à travers l'aménagement des hôpitaux dédiés. Il y a également l'adoption des mesures pour assurer le filet de sécurité sociale des catégories de personnes affectées directement par la crise, notamment l'allocation de 10 Milliards d'Ariary pour le cash transfer, l'autorisation de non-paiement des factures d'eau et d'électricité ainsi que le remboursement mensuel des crédits bancaires et les impôts/taxes pour le mois de mars. De même, le gouvernement a lancé un appel à tous les partenaires techniques et financiers qui sont déjà en train d'apporter leurs appuis aux efforts déployés. Compte tenu de l'ampleur de la crise, d'autres plans de soutien pourraient encore être annoncés prochainement.

Cette crise alourdit la situation du pays qui figure déjà parmi les pays les plus pauvres du monde. Madagascar est l'un des pays les plus pauvres au monde avec 75% de la population qui vit avec moins de 1,90 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat). En 2019, Madagascar occupe le cinquième rang du classement des pays qui produisent le moins de richesses par habitant, avec un PIB par habitant de 471 dollars. En dépit d'une croissance soutenue ces dernières années, la pauvreté n'aurait que légèrement diminué, passant de 77,6% en 2012 à une estimation de 74,1% en 2019, largement au-dessus de la moyenne régionale de 41%.

La pauvreté est surtout rurale et la croissance du pays est tributaire du secteur tertiaire. L'économie demeure dynamique mais a montré quelques signes d'affaiblissement en 2019. Après avoir atteint une croissance de 5,1% en 2018, tirée par les secteurs axés sur le commerce, l'exportation ainsi que les transports, le tourisme, la finance et la construction, l'activité économique s'est ralentie au premier semestre 2019 sous l'effet de l'affaiblissement de la demande extérieure.

La structure de l'emploi à Madagascar est aussi marquée par l'importance des emplois agricoles et informels qui contribuent peu au PIB du pays et rendant la croissance non inclusive à Madagascar. En 2012, 9 emplois sur 10 se trouvent dans le secteur informel dont 75% dans les entreprises informelles agricoles. Ces entreprises informelles sont constituées des individus qui travaillent à leur propre compte et exercent des emplois précaires. Le milieu rural demeure et reste le milieu le plus touché par le marché informel car 80% de la population vivent de l'agriculture. L'informalité concerne également les grandes villes avec la prolifération des activités informelles dans les secteurs du commerce, du transport, de l'artisanat et du tourisme.

De tout ce qui précède, Madagascar se trouve dans une situation préoccupante car tous les secteurs porteurs ainsi que la majorité des emplois, pour les hommes et les femmes, sont affectés par la crise.

Afin d'approfondir la situation, l'OIT en collaboration avec le Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, recrute un consultant national pour mener une étude rapide (rapid assessment) en faisant l'état des lieux et l'évaluation rapide des effets de la pandémie COVID-19 sur le monde du travail dans le pays avec un accent particulier sur les secteurs économiques touchés et les emplois perdus ou menacés. L'étude permettra également d'élaborer un plan d'actions d'urgence pour mitiger les effets négatifs enregistrés et éventuellement relancer le secteur de l'emploi qui restera la source de la croissance inclusive pour le pays.

Cette activité est en alignement avec les cadres d'intervention de l'OIT suivants :

- **Politique Générale de l'Etat**

Axe 5 : La santé, défini comme un droit inaliénable de tout citoyen

Axe 6 : L'emploi décent pour tous – Favoriser la création d'emplois et promouvoir le travail décent : Les femmes et les jeunes porteurs de projet, créateurs d'emplois bénéficieront de subventions, de divers types de soutiens et d'accompagnement pour être opérationnels et contribuer au développement local.

- **UNDAF 2015-2020**

- **Agenda 2030, ODD 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cible 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

- **L'Agenda 2063, « l'Afrique que nous voulons »**
- **Déclaration du Centenaire et Déclaration d'Abidjan** : Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique. Engagement à promouvoir une croissance et un développement économiques, inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous.
- **Programme et Budget de l'OIT 2020-2021**
- **Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) pour Madagascar (Arrêté n° 6 718/2016-MFPTLS du 22 mars 2016) :**
 - Priorité 1** : Favoriser l'accès des groupes vulnérables à l'emploi par le renforcement de leur employabilité et par la dynamisation des secteurs générateurs d'emploi.
 - Priorité 2** : Améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale.
- **Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Loi n° 2015-040 du 12 février 2015)**
 - Composante** : « Promotion des conditions/mesures favorables à la création et à la promotion de l'Emploi »
 - Axe 7** : Dynamiser le marché du travail en favorisant la promotion des activités privées créatrices d'emploi - Promouvoir les activités privées créatrices d'emploi.

2. Objectifs

La mission vise à mener une étude ayant un double objectif de : (i) faire l'état des lieux et évaluer rapidement les effets de la crise sanitaire COVID-19 sur le monde du travail avec un accent particulier sur les secteurs économiques et les emplois déjà affectés ou susceptibles d'être touchés par la crise ; (ii) proposer un plan d'actions socio-économiques d'urgence pour mitiger les effets recensés.

De manière spécifique, l'étude vise à :

- Présenter un état des lieux du monde du travail à Madagascar avant et durant la crise sanitaire avec un accent particulier sur les villes touchées par COVID-19
- Analyser les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, le dialogue social, la protection sociale et les droits du travail du côté des travailleurs et de celui des entreprises dans son ensemble
- Présenter une prévision de la situation post-crise
- Recenser les besoins des mandants tripartites ainsi que toutes les parties prenantes du monde du travail pour faire face à la crise sanitaire
- Elaborer un plan d'actions socio-économiques d'urgence permettant de faciliter la prise de décision sur les actions post-crise.

3. Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus de l'étude sont, notamment :

- i) Les états actuel et prévisionnel du monde du travail à Madagascar après la crise sont connus et bien élucidés, plus spécifiquement pour toutes les villes touchées. Cette analyse doit couvrir les différents aspects du travail décent, à savoir l'emploi avec un accent sur les pertes escomptées, la protection sociale incluant la santé et sécurité au travail et la sécurité sociale, le dialogue social et les droits du travail.

- ii) La situation relative à l'aspect genre est cernée avec une attention particulière sur les femmes et les personnes handicapées;
- iii) Des solutions réalistes et adaptées au contexte du pays sont proposées pour faciliter la prise de décision sur les actions post-crise à court et moyen termes.

4. Livrables

Dans le cadre de sa mission, le consultant devrait fournir les livrables suivants :

- Une note méthodologique développée et validée par l'OIT ;
- Un draft de l'étude disponible et soumis à l'OIT et au Ministère pour commentaires ;
- Un rapport final de l'étude assorti d'un plan d'action socio-économique d'urgence disponible intégrant les commentaires reçus et approuvé par l'OIT.

5. Méthodologie

Le consultant sera invité à envoyer les grandes lignes de sa méthodologie en notant que les principales étapes dans le cadre de cette étude sont notamment :

- La revue documentaire sur la base des documents sur : (i) les effets socio-économiques réels et prévisionnels du COVID-19 et les mesures de mitigation prises dans le monde de manière globale et à Madagascar de manière spécifique; (ii) les cadres d'intervention de l'OIT, y compris les drafts de PPTD 2 pour Madagascar et de Country Common Assessment (CCA) du SNU dont les processus sont encore en cours.
- La consultation élargie de toutes les parties prenantes concernées par la crise à travers des entretiens, entre autres les mandants tripartites de l'OIT, les différentes structures publiques et privées concernées, les PTF et les ONGs intervenant dans les domaines économique et social, les échantillons d'entreprises et de travailleurs touchés. Il convient de noter que dans le contexte actuel de confinement et de la limitation d'activités, ces entretiens peuvent être menés en ligne (téléphone, skype, etc.).
- Les analyses sur la base des informations recueillies pour sortir les tendances lourdes.
- La proposition de recommandations sous forme de plan d'action d'urgence contenant les activités possibles dans les domaines d'intervention de l'OIT qui pourraient être menées dans le contexte du pays.
- L'aspect genre sera mis en relief dans l'étude. Dans ce sens, il est important de faire ressortir les données concernant les hommes et les femmes, surtout les situations qui impactent les femmes.
- La même préoccupation sera portée sur les personnes handicapées. L'étude doit montrer si les personnes handicapées sont affectées par la crise et comment se manifeste l'effet de la crise sur cette catégorie de personnes.
- Le consultant travaillera sous la supervision du Directeur du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo et en étroite collaboration avec l'unité de programmation, les Directeurs Généraux du Travail et de l'Emploi du Ministère en charge du Travail et de l'ONEF dans le cadre de sa mission.

Le Bureau de l'OIT fournira au consultant les documents et les contacts disponibles pour faciliter la mission mais il fera également des recherches pour atteindre les objectifs de sa mission.

6. Durée

La mission durera 20 jours de travail à compter de la signature du contrat et jusqu'à la finalisation du rapport d'étude.

7. Qualifications requises

Le consultant devrait avoir les qualifications suivantes :

- Diplôme de Doctorat en Economie ou dans des domaines similaires ;
- Expériences confirmées dans l'élaboration des études dans des domaines économiques, sociaux avec un accent particulier sur l'emploi, le travail décent, l'administration du travail ;
- Expériences avec l'OIT et le Système des Nations Unies ;
- Capacités d'analyses et de rédaction ;
- Capacités de communication.

Tous les dossiers de candidature (CV et grandes lignes de méthodologie) devraient parvenir à l'adresse mail suivante : TNR-PROCUREMENT@ilo.org au plus tard le lundi 6 Avril à 12h.